



PROCOLE D'ACCORD

entre

SAGENORD

Représentée valablement ci-après-par :

Monsieur le Président, Pierre Dessemontet

et

Monsieur le Directeur, Christophe Bonnet

et

La commune d'Orges

Représentée valablement ci-après-par _

Monsieur le Syndic, Jean-Philippe Petitpierre

et

Madame la Secrétaire municipale, Corinne Woëts

Yverdon-les-Bains, le 19 novembre 2019

Préambule

Le présent protocole clôt un processus de négociation engagé entre 2017 et 2019, en vue de boucler le projet de raccordement du réseau d'eau d'Orges à SAGENORD, via le réservoir de Giez, prévu au Plan Directeur Régional de la Distribution d'Eau (PDRDE) de SAGENORD (mesure PS C1) validé en 2016, ainsi que la reprise du puits des Râpes par SAGENORD prévue au plan de développement 2018-2045 (mesure R1) validé en 2018.

Pour rappel, suite à la finalisation des travaux en 2017, les Autorités cantonales plébiscitent une gestion intercommunale du puits des Râpes, propriété actuelle de la Commune d'Orges (lettre du 14.02.2018 de SAGENORD à Orges). Dans ces conditions, une augmentation du débit de concession n'est envisageable qu'à des fins de valorisation régionale et à la condition que la nouvelle concession soit demandée directement par SAGENORD.

Compromis convenu

1. Eléments à charge de SAGENORD :

- a. Mesure R1 – rachat du puits des Râpes (état avant travaux) : transfert de la propriété d'Orges à SAGENORD.

Sous réserve de la validation auprès de son Conseil Général et sur la base d'un contrat de cession formalisé entre les 2 parties, la Commune d'Orges cédera son puits des Râpes à SAGENORD pour un montant forfaitaire de CHF 90'000.-.

- b. Mesure PS C1 - travaux réalisés entre 2016-2019 : rénovation du puits des Râpes et construction de la station des Râpes, ainsi que des chambres de comptage I et II.

Ces travaux ont été déjà payés par SAGENORD et ne seront pas refacturés à Orges.

- c. Mesure PS C1 – travaux à réaliser en 2019-2020 : construction 2^e raccordement au réseau actuel d'Orges, procédure de demande de la nouvelle concession en coordination avec Orges, mise en place des nouvelles zones de protection des eaux souterraines.

Ces travaux seront payés par SAGENORD (estimés à CHF 230'000.-) et ne seront pas refacturés à Orges.

- d. Mesures complémentaires:

Sagenord prend la responsabilité du renouvellement eau dans la conduite des Charrières et de la qualité d'eau fournie à son extrémité, ainsi que des éventuelles mesures nécessaires à leur garantie en tout temps ;

Sagenord se charge de rapatrier de manière automatique les télérelevés compteurs privés vers le système communal GWF.

2. Eléments à charge d'Orges :

- a. Mesure PS C1 - travaux réalisés entre 2016-2019 : construction des réseaux de distribution d'Orges, de Longeville et des Charrières, ainsi que les équipements de comptages privés.

Ces travaux ont été déjà payés par SAGENORD (CHF 264'163.94 HT) et seront refacturés à Orges fin 2019, subvention ECA déduite (estimée à CHF 90'091.38 HT), soit un montant de CHF 174'072.56 HT.

Dispositions finales

Le présent engagement se fait sous réserve de l'autorisation formelle du Conseil Général de la Commune d'Orges.

Fait en deux exemplaires et adopté à Orges, le 29.12.19


Pour SAGENORD
sagenord
S.A. DE GESTION DES EAUX DU NORD VAUDOIS
Hôtel de Ville | Case Postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains
Info@sagenord.ch / www.sagenord.ch
Pierre Dessemontet
Président

Christophe Bonnet
Directeur

Pour la Commune d'Orges

Jean-Philippe Petitpierre
Syndic

Corinne Woëts
Secrétaire
